mente viticoles ; ici sur les Irendes, canaux d'irrigation, etc., mais il ne faut pas tout attendre de l'Etat ; les citoyens doivent aider l'Etat et respecter les lois. (Très bien ! Très bien !)

La Gouvernement saura défendre la République et la démocratie. Faisant appel à la majorité républicaine il rappelle que c'est l'union qui a élection du Président de la République (Très bien à gauche ; interruptions à l'extrême-gauche).

Le terminant M. Clémenceau fait encore appel à la majorité républicaine. Quand il descend de la tribune, la gauche et une grande partie du centre font au président du conseil une longue ovation.

La séance est suspendue à huit heures et renvoyée à neuf heures.

SÉANCE DE NUIT

La séance de la Chambre est reprise à 9 heures 40.

Il y a dans les tribunes autant de monde qu'à la séance de cet après-midi.

MM. Clémenceau, Pichon et Piequart sont au banc des ministres.

Le député de Béziers à la tribune

M. Augé, député de Béziers, monte à la tribune. Il rappelle les fautes et les responsabilités dont les précédents orateurs ont développé les phases. Il dit que depuis sept ans, le Midi fait appel au Parlement et qu'il n'avait plus qu'un moyen d'attirer l'attention : c'étaient les manifestations de ces dernière jours. Il regrette que jamais la Chambre ne qu'elle ait voulu suivre les pétitions et affirme que le mouvement actuel réunit toutes les parties : réactionnaire, républicain et socialiste.

M. Augé reproche au président du Conseil d'avoir dit que le mouvement était politique

— Le Midi, dit-il, veut bien payer les impôts, mais il veut pouvoir les payer. (Applaudissements).

L'orateur constate qu'on a voté des primes aux sucriers.

M. Bourrat. — Et aux Compagnies de chemins de fer.

M. Augé met en cause M. Caillaux au sujet des renseignements qu'il a apportés sur des dépôts de fonds.

M. Caillaux. — J'ai fait faire une enquête sur les départements intéressés ; elle a démontré que les dépôts à la caisse départementale, achats de rente et dépôts dans les établissements sont les mêmes depuis plusieurs années.

M. Jaurès rappelle, qu'en répondant à une interpellation, il disait que la prospérité générale venait, pour l'immédiat successorale, de la dépression économique du Midi.

M. Caillaux affirme que la situation immobilière ne compose pas la fortune du pays et que les départements fédérés ne sont pas dans la détresse signalée. Les petits propriétaires achètent des propriétés du Crédit Foncier. (Très bien).

M. Augé, au contraire, affirme l'augmentation de l'illiteisme et de la misère, comment l'achat de propriétés peut prouver la prospérité d'un pays. (Très bien à l'extrême gauche).

Il menace de la colère du Midi (Bruit prolongé). Il fit une interview de M. Cazeaux-Cazalet préconisant le retrait des troupes.

— Ces ce geste, dit-il, ces tibères Ferroul et ses compagnons qui ont toujours prêchés la paisme, e vous aures l'apaisement. (Très bien).

L'orateur reproche à M. Clémenceau d'avoir encouragé les manifestations, puis, rappelant le blanc-seing donné à M. Clémenceau et l'usage qu'il en fit, il s'écrie : « De tout cela, M. le président du Conseil, le pays. — le mien du moins — s'en souviendra. »

M. Pichon, parlant de l'indient de Lodève, regrette qu'on n'ait pas remercié le sous-préfet pour son attitude énergique.

M. Clémenceau. — Je lui ai donné la croix de la Légion d'honneur. (Applaudissements).

M. Pichon. — Je demande à la Chambre de s'associer à cet hommage. (Mouvement prolongé).

Intervention de M. Beauregard

M. Beauregard veut parler la question sur un autre terrain ; mais il se demande si, dans son discours, M. Clémenceau participant qu'il fédéré en réactionnaires et en révolutionnaires il a placé « La Dépêche » et M. Sarraut dans un des deux compartiments et dans lequel ! (Très bien).

L'orateur constate que M. Clémenceau a oublié de faire son procès : il est le grand responsable.

M. Gauthier de Clagny. — Ils sont tous de votre avis ! »

M. Beauregard reproche à M. Clémenceau sa politique contre la discipline, son imprévoyance actuelle, si de n'avoir pas su arrêter le mouvement fédéraliste à son début. Il craint que M. Clémenceau, par des demi-mesures, aggrave la crise actuelle.

— Vous avez posé aux populations du Midi, dit-il, un ultimatum qui les place devant la violence.

M. Jaurès. — Voilà la question. (Mouvement prolongé).

M. Beauregard critique l'entretien avec Marcelin Albert ; il voiera contre le cabinet.

M. Mesureur renonce à la parole ; il questionnera le général Picquart plus tard.

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès écarte tout débat politique ; il demande pour les responsabilités à venir, et dans cette grande crise, le gouvernement fait preuve d'assez de sang-froid, de sagesse et de prudence pour qu'il ne confie le pouvoir sans le contrôle des Chambres au cortège. (Très bien à l'extrême gauche).

L'orateur croit que si on séparait en deux la patrie, ce seraient le moyen de polémiquer de M. Clémenceau, mettant face à face le Midi et le Nord. (Applaudissements à l'extrême gauche, à droite et au centre).

Il regrette que les paysans souffrants et muet aient été brutalisés comme ces ouvriers agités qu'on reproche aux socialistes de défendre.

M. Jaurès approuve la conversation avec Marcelin Albert, mais il reproche d'avoir mobilisé les corps d'armée, arrêté Ferroul, et d'avoir, pour Albert, violé la loi.

Il reproche aussi à M. Clémenceau d'avoir par ses communiqués d'événements, désarmé Albert devant ses concitoyens.

« Et vous ne l'avez pas exprimé du piège où vous l'entraînaiez. (Applaudissements nombreux.)

« Vous lui avez offert de l'argent pour le discréditer encore vis-à-vis de ses concitoyens. (Nombreux applaudissements. Mouvement prolongé.)

Au milieu du bruit, M. Rose interrompt l'orateur

M. Jaurès. — Je ne vous permets pas, Monsieur, de me parler ainsi. Vous n'êtes pas juge de mes pensées et de ma conscience.

M. Rose. — Ni vous de la mienne. (Bruit prolongé.)

M. Jaurès. — Mais sans avoir pu accomplir sa mission Marcelin Albert réintègre sa prison par l'ordre de son conseil.

M. Rose demande que le gouvernement puisse obtenir de la Chambre un nouveau vote. (Interruptions. Bruit.) Et si l'on veut lui donner du blanc-seing nouveau.

Il n'y a dans le Midi qu'un apaisement auquel et le maintien (incident perd en chaleur) en entier. (Mouvements divers.)

Il demande encore au président de Clémenceau de faire libérer le [illegible] concerne la perception des impôts. (Mouvement.)

M. Clémenceau. — Mais non.

M. Jaurès. — Alors, que lirez-vous ? (Mouvement prolongé.)

Je prends acte de vos paroles. (Applaudissements sur divers bancs. (Bruit.)

Puis faisant le tableau du Midi surexcité et violenté M. Jaurès dit : Il faut que le Gouvernement entre en pourparlers avec ces populations au nom même de la Patrie. (Applaudissements, Protestations diverses.)

C'est au Gouvernement de briser le cercle maudit où vous tenez le Midi.

Au nom de la France qu'il représente, c'est au Gouvernement de faire la geste de la paix. (Applaudissements.)

Quelques députés murmurent.

M. Meunier s'écrie : Allons, les bureaux de Jaurès. (Hilarité. Bruit.)

M. Jaurès. — Il faut dire et le Chambre suit le Gouvernement qui n'est pas lui-même sûr de ses actes.

M. Jaurès ajoute qu'il est prêt à accepter une enquête parlementaire et en cela il est d'accord avec M. Clémenceau. (Très bien.)

Il constate toutefois que si la Chambre vote l'enquête, elle n'arrivera qu'à encourager l'agitation, et que si elle ne la vote pas, elle sera rendue responsable du doute qui subsiste entre les versions de M. Aldy et de M. Clémenceau.

Pour éviter l'enquête, il faut faire l'apaisement préliminaire, élargir les prisonniers, républicains honnêtes, retirer les troupes. Alors les esprits de ces hommes rentreront dans le droit. (Applaudissements sur divers bancs.)

LES ORDRES DU JOUR

La discussion est close.

Le président lit les ordres du jour ; il y en a huit de : MM. Augé et Pelissé, de M. Gauthier de Clagny, de M. l'abbé Gayraud, de MM.Camusat et Goux,celui-ci de confiance; de M. Allard, de M. Lagasse, de M. Alexandre Blanc, de M. Villejean, de M. Modestin Leroy, celui de confiance et enfin celui de M. de Beauregard.

Le président lit une motion tendant à la nomination d'une Commission de l'enquête.

M. Clémenceau. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Modeste Leroy, Villejean et Beauquier, ainsi conçu :

La Chambre confiante dans le gouvernement pour assurer le respect de la loi et la pacification du pays et repoussant toute addition passée à l'ordre du jour.

LES VOTES

La priorité sur l'ordre du jour Augé et Pelissé est mise aux voix. Cet ordre du jour dit que « les contradictions gouvernementales ont aggravé la crise du Midi. »

La priorité est repoussée par 350 voix contre 230 sur 580 votants.

Divers ordres du jour sont retirés de la priorité.

La priorité sur l'ordre du jour Allard : « Les socialistes blâment le Gouvernement, etc. »

M. Allard interrompt — Je ne me fais pas d'illusion sur le sort réservé à mon ordre du jour. (Bruit.) Nous sommes à la veille du 14 juillet, les marchés sont faits pour les décorations. (Bruit prolongé.) Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.)

Le président intervient. (Tumulte).

M. Allard, dans le bruit, renonce à son ordre du jour.

La priorité sur l'ordre du jour Lagasse a envoyant des condoléances aux familles des victimes et comptant sur le Gouvernement, etc. », est mis aux voix.

(Voir la suite à la Dernière Heure)

AU SÉNAT

LA SÉANCE

M. Antonin Dubost préside.

LES FRAUDES SUR LES VINS

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage.

Discours de M. Gauthier

M. Gauthier (Aude),tient en son nom qu'au nom de plusieurs de ses collègues,donne lecture d'une déclaration dont voici la substance :

Une crise pénible sévit dans nos départements méridionaux. Ceux de ces départements qui se trouvent éloignés des grands centres de production sont ruinés par le mévente des vins.

Nos vignerons succombent sous la poids de dettes qui s'accumulent depuis des années.

La fraude tue la production des vins naturels. Elle dénaturant la bonnaïrs de cette boisson.

Les régions qui ont résisté jusqu'ici à l'invasion de mal sont menacées à leur tour.

Les représentants des départements méridionaux font appel aux sentiments de sagesse et d'humanité du Sénat.

Ils ne doutent pas que la Haute Assemblée soit prête à donner tout son concours à l'œuvre de salut qui s'impose à la sollicitude des pouvoirs publics si l'on veut éviter un plus grand désastre.

Dans ce sentiment, ils la prient de voter d'urgence la loi qui lui est soumise. La prompte application des remèdes qu'elle prévoit importe autant que des remèdes eux-mêmes.

Est-ce à dire que les mesures actuellement proposées suffiront

Les intérêts ne le pensent pas ; mais ils ne se dissimulent pas non plus que la nouvelle législation aura des effets utiles.

M. Gauthier expose ensuite que les causes de la mévente des vins sont multiples. Il les passe en revue. Il écarte d'abord l'argument si souvent mis en avant de la surproduction. Ce n'est pas là qu'il faut chercher l'origine de la crise, elle est ailleurs. La mauvaise combinaison des tarifs de chemins de fer, l'extension de la fabrication des boissons hygiéniques, la restriction de la consommation du vin dans certaines villes ; lelles sont quelques-unes des causes accessoires du désastre de la viticulture méridionale. Quant aux principales causes,tout le monde les connaît : ce sont le mouillage et le sucrage.

Le projet de loi a pour objet de prévenir ce genre de fraudes. Les prévient-il efficacement ? En tarire-t-il la source ? Personne n'osera l'affirmer.

L'orateur analyse les dispositions principales de la loi et s'attache à démontrer que presques toutes auraient besoin d'être renforcées par une réglementation plus rigoureuse ou des sanctions plus sévères. La taxe complémentaire, sur les sucres notamment, devrait être portée à 60 francs. (Mouvements divers). Malgré ces imperfections, les signataires de la déclaration reconnaissent que la loi telle qu'elle est constitue un progrès sensible sur l'état antérieur.

Convaincus qu'elle doit être votée sans délai, ils s'abstiennent d'en provoquer la modification par des amendements qui entraîneraient des débats prolongés. Sans rien abandonner de leur intention d'en réclamer l'amélioration, les sénateurs du Midi la voteront sans changement, espérant que le Sénat rendra justice aux sacrifices qu'ils s'imposent dans l'intérêt de la paix publique : et ils comptent que le gouvernement appliquera cette fois aux fraudeurs, sans aucune défaillance, la loi, toute la loi. (Vifs applaudissements à gauche).

Cette déclaration est signée de MM. Leygues, Pams, Raimbaud, Frescol, Bonnefoy-Sibour, Desmons, Boissy d'Anglas, Pédebidou et plusieurs de leurs collègues.

M. Boudenoot à la tribune

M. Boudenoot félicite la commission et son honorable rapporteur, de l'esprit dans lequel ils ont abordé leur tâche. Il ne combat pas le projet de loi, mais il formule certaines réserves. C'est aussi qu'il dit qu'il ne faut pas confondre la fraude avec l'emploi du sucre, qui est un produit loyal, bienfaisant et indispensable. Il insiste sur cette cause de la mévente qui réside dans la restriction de l'usage du vin dans certaines villes. Il indique comme remède la diminution du nombre des débits.

L'orateur s'étend enfin contre le recrutement régional des fonctionnaires de la régie.

Discours du Ministre des finances

Le ministre analyse le projet de loi pour supprimer le mouillage. Il est convaincu que le seul moyen à invoquer est la déclaration des récoltes.

Personne ne pourra plus expédier, lorsque le chiffre d'hectolitres déclaré aura été atteint ; seulement, il faudra que la déclaration soit sincère, et pour obtenir cette sincérité, le gouvernement prendra les mesures nécessaires.

Quant au sucrage, le gouvernement désirait l'interdiction de la fabrication de vins de sucre de deuxième cuvée ; c'était une mesure rigoureuse imposée par les circonstances. Les viticulteurs ont pas accepté. Les dispositions qu'elle a voiées produiront encore d'heureux effets.

La production des vins de sucre et de « piquette » sera fort limitée.

Le ministre est d'avis qu'il faut rehausser les prix de la fabrication normale et l'acite du vin de sucre D'autre part, le ministre déclara que les critiques adressées à le Régie ne sont pas fondées et qu'il ne faut pas diminuer des moyens d'action par des reproches injustifiés.

Le ministre affirme ensuite qu'il n'y a pas en depuis 1904, un seul procès-verbal de fraude commerciale qui n'ait été porté devant les tribunaux.

Quelques fraudeurs habiles ont pu passer à travers les mailles du filet, mais ces dernières vont être considérablement resserrées par le projet actuel.

Le ministre expose par des chiffres qu'à vrai dire, il n'y a pas de surproduction mais seulement une surproduction locale, car sur 45 millions d'hectolitres produits, il y en a 22 millions fournis par les quatre départements du Midi où existe la crise.

En terminant, il dit que nos populations viticoles ont droit à le sollicitude des pouvoirs publics.

Les représentants se manquerent pas de leur dire que c'est de leur initiative et de leur initiative seule que viendra le salut.

La discussion générale est close et le Sénat passe à la discussion des articles.

Adoption des articles

L'article 1er est adopté après quelques observations faites par M. Meriet, concernant la formule de la déclaration.

M. Guérin, sur l'article 2, demande quelle sera la situation de l'acheteur de vendanges fraîches qui ne fait pas de déclaration.

Le ministre répond qu'il pourra acheter sans faire de déclaration, mais qu'il laudra alors qu'il conserve le raisiné chez lui. Il ne pourra faire d'expédition.

Tous les articles de la loi sont adoptés.

VOTE DE L'ENSEMBLE

M. Maxime Lecomte parle sur l'ensemble. Il dit que lui et ses amis ne peuvent pas voter le projet, parce qu'il ne contient pas la compensation juste pour la région du Nord, mais ils ne voteront pas contre, désireux de voir l'apaisement dans la région du Midi, et douloureusement éprouvée.

M. Ricard déclare qu'il aurait au des amendements à proposer, mais par esprit de sollidarité il ne voterait sa sollicitude aux populations du Midi, il dit qu'il ne les a pas déposés et qu'il voiera le projet.

L'ensemble de la loi est donc adopté.

M. Nègre, en son nom et en celui de plusieurs de ses collègues du Midi, dépose une proposition de loi concernant le mouillage et le sucrage, cette proposition devant donner de l'extension au projet actuel.

Le Sénat s'ajourne au mardi 8 heures.

La séance est levée à 6 heures 30.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

— Près de Moulins, un Italien a tenté d'assassiner deux cultivateurs, les frères Humbert. Il en a blessé un mortellement et a pris le fuite.

— A Bar-le-Duc, une verrerie a été en partie détruite par un incendie, les dégâts dépassent 300.000 francs.

— Un ouvrier tourneur rencontrait sa jeune femme dont il vit séparé, a tiré sur elle trois coups de revolver. La victime a été mortellement atteinte à la poitrine.

— Un soldat du 25e d'artillerie rentrant, la nuit, au camp de Châlons, à bicyclette, s'est heurté avec un autre soldat, également à bicyclette. Tous deux ont roulé à terre. L'un a été tué sur le coup, l'autre a été gravement contusionné.

— Un incendie a détruit une partie des ateliers d'une fabrique d'armes de Saint-Etienne. Les pertes sont évaluées à 300.000 francs. 190 ouvriers sont atteints par l'échômage.

ETRANGER

— A Téhéran, 87 députés sur 86 ont voté un taxe de la réserve du ministre de la Guerre, le prince Naib-el-Salaïneh, oncle du Schah.

— Une dépêche officielle des Indes mentionne l'attaque par les Akhiacis du Nord de Kumaïs, d'un pavillon hollandais. Les Hollandais ont eu quatre tués et six blessés.

— La Chambre italienne a approuvé le projet de loi décrétant jour de fête nationale l'anniversaire de la naissance de Garibaldi.

— Huit personnes ont été tuées et six blessées gravement par l'explosion accidentelle d'une cinquantaine de livres de dynamite dans un chantier de construction près de Tola-El-Paso (Texas).

POLITIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS CANTONALES

Canton de Fourmies

On nous écrit de Fourmies :

Les collectivistes avaient organisé une réunion publique et... contradictoire ; on comptera à l'1er sur, à la Bourse du Travail.

Cette conférence était annoncée pour 8 heures, mais vu le peu d'auditeurs à ce moment, la séance ne fut ouverte que vers neuf heures. Il y avait alors environ quatre cents personnes, y compris cent vingt-cinq à cent cinquante jeunes gens de moins de dix-huit ans.

Le secrétaire du groupe collectiviste de Fourmies déclare la séance ouverte et demande à l'assemblée de nommer un président. C'est alors un brouhaha, des noms d'hommes, Napoléon, Bismarck, etc., sont cités par les quatre coins de la salle et on distingue enfin les noms des citoyens Delaite et Paris.

En toute sincérité, nous trouvons reconnaître que le nom du citoyen Delaite était cité par la grosse majorité ; mais les collectivistes ayant décidé avant la séance de faire présider la réunion par le citoyen Paris, le secrétaire du groupe révolutionnaire nomma le président. Il fut applaudi en reconnaissant que les noms cités plus haut méritent cette prononcée, mais de ne pas aux voix le nom du citoyen Paris.

Les citoyens Dactiques et Dubois prirent place au bureau comme assesseurs.

Le citoyen Paris remercie l'assemblée du grand honneur qui lui est fait en le nommant président et ajoute que c'est la réponse aux ennemis qui le traitent de « Jaune du Nord » et de « Observateur » dévoreur sur lui.

Oh ! oh ! ! ! citoyen Paris, votre personne devient donc bien intéressante pour les jésuites « bourgeois » s'en occupent tant...

On aurait pu vous prendre pour un rénovateur, voir vous mêler gorles, à la façon d'un homme qui est... vanné.

Et vengé de quoi ? R. V. P. !

Vous n'être pas reconnaissant, citoyen Paris. Pour le « jaune » que votre nom est figuré sur les journaux, est-ce que ce n'est pas vous qui le demandez ?

Alors, soyez franc et avouez-le. N'avez-vous pas demandé plus d'une fois à certains correspondants que l'on vous eng...le ?

C'est votre propre expression, citoyen Paris. Plus d'une fois, en effet, vous avez dit à divers reporters : « Marche donc, n'aie pas peur de rénoveur... je ne tiens de la réforme ! »

Oh ! pour cela, nous devons vous rendre cette justice que vous avez faire votre réclame à bon marché et si, comme le dit notre « entrée le « Courrier de Fourmies », vous êtes très simple pour être candidat, vous êtes certainement un marchand de chopes à la brasserie et vous devez pouvoir vous en tirer vous même, quand il vous comptera votre recette.

Votre brasseur doit être satisfait. A chacun son métier, citoyen Paris, on exploite chacun à sa façon — n'est-ce pas votre avis ?

Enfin, bref, citoyen puisque vous aimez la réclame, nous vous promettons de vous en faire en vous rappelant quelques petites choses dans le courant de cette campagne.

Nous sommes persuadés que vous avez content ; mais aujourd'hui, nous hasardons cette grande personne de côté, pour revenir un peu à la réunion.

Le candidat collectiviste, docteur Morel, prend la parole.

Nous encompliens l'entendre développer son programme ; mais c'est un programme, tel... ? Pendant vingt-deux minutes, il nous a raconté des choses auxquelles, tranchement, nous n'avons rien compris.

Vous avez eu tort, docteur Morel, de rester muet pendant les quatre années que vous avez piégé au conseil d'arrondissement. Et de temps avait avec vous les socialistes.

Je le répète, M. Morel, vieux jeu. Enfoncé, vous y êtes par votre propre faute et entiencé vous resterez.

Comme toujours, les résolutions collectivistes sont contradictoires ; mais par exemple, et au contradicteur se présente, il est reçu vous avez comment.

M. Bernier fils, vétérinaire, qui était dans la salle, a réfuté les mensonges débitaires par Morel. Il a fait qu'il est la cause que nous tout connaissons, pour résister pendant trois quarts d'heure à la tribune, malgré l'hostilité des diri-geants du parti socialiste, et donner des démonstrations à l'acoustique des scrupules qui a nom Morel.

Nous ne parlerons pas des deux autres orateurs inscrits, les citoyens Vandorme et Renaudel, le Paris nous faisant défaut.

Nous dirons tout simplement que le citoyen Vandorme nous a rasé pendant trois demi-heures en nous racontant sa vie militaire et qu'une seule chose a frappé notre oreille, Vandorme, membre du Comité fédéral spécialisé, a dit : « Jaurès est le chef du Comité directeur du parti socialiste au prochain renouvellement de ce Comité » et ces paroles de Vandorme, ex-candidat collectiviste des dernières élections, l'établissent qui est dit les en présence du citoyen Renaudel, membre du Comité national.

Ici, la parole est au citoyen Hervé.

Après Vandorme, le citoyen Renaudel a parlé pendant trois quarts d'heure et la séance a été levée à onze heures et quart.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle

Nous avons appris la candidature de M. César Schoutteten au Conseil d'arrondissement et elle a causé un mouvement de vive satisfaction parmi tous les républicains. Au dire même de beaucoup de réactionnaires, nous ne pouvions espérer combattre un candidat plus impopulaire.

On sait que M. Louis Lambin, démissionnaire écrivé, n'a pas voulu tenir en mains le drapeau de la réaction. Après beaucoup de tergiversations, quelques membres de l'Action Libérale ont fait choix de M. Schoutteten.

Personne n'ignore que M. Schoutteten a eu des démêlés, qui ne lui font pas honneur, avec quantité de ses ouvriers et même de ses amis. C'est un homme ennemi de tout progrès, qui a bien le tempérament nécessaire pour défendre les privilèges et les idées sectaires de la réaction.

La victoire sera donc facile au candidat républicain.

LA RÉGION

Un homme se jette au canal

A TOURCOING

Il en est retiré asphyxié

Hier, vers quatre heures de l'après-midi, les personnes qui longeaient la berge du canal auprès de la passerelle du Blanc-Seau, virent un homme se précipiter dans le canal. Il était de tel sorte qu'il fut nécessaire de le retirer vivant. C'est un soldat du 43e de ligne en permission, M. Emile Delgrange, 28 ans, de Roubaix, qui, ayant plongé, ramena le corps que l'a remonté sur la berge avec l'aide des agents Cavelier et Defrenne. Il était à ce moment 5 heures si l'asphyxie était complète.

M. Dedy, pharmacien à Roubaix, qui passait sur les lieux, tenta néanmoins la respiration artificielle et des inscrections de la langue. mais sans succès. M. Niédérat, commissaire de police du 3e arrondissement se rendit sur les lieux pour les constatations. L'identité du noyé fut rapidement établie. C'est un ouvrier tisserand, Jules Pollet, 45 ans, demeurant à Wasquehal, impasse Cocheteux. On trouva du reste sur lui un billet écrit au crayon. La désespéré s'adressait d'abord à sa vieille mère, s'excusant de lui faire de la peine, mais se disant las de souffrir. C'est ensuite à sa femme et à ses enfants que le malheureux faisait ses adieux, leur souhaitant d'être heureux, quand à lui, sa maladie était incurable, il préférait le mort. Le corps fut transporté sur la dalle mortuaire de l'hôpital civil dans la voiture d'ambulance.

L'AFFAIRE NÈGRE A LILLE

M. Nègre comparaît devant la Commission de discipline

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Nègre, chargé des conférences à l'Institut électrotechnique, a comparu hier matin devant la commission de discipline chargée d'examiner les griefs qui lui sont reprochés. Cette commission disciplinaire, qui fonctionne quelque sorte le rôle du jury d'instruction, était composée de MM. Pillon, doyen de la Faculté de droit, Cornbonnaie, doyen de la Faculté de médecine, Damiens, doyen de la Faculté des sciences, Lefevre, doyen de la Faculté des lettres, Alfaiton, Lévy Ullmann, professeurs de droit, Pelletier, secrétaire de l'Académie. Extrêmement soucieuse dans la liberté de la défense, la commission a permis, sans aucune hésitation, que Me de Lauwereyns, défenseur du prévenu, assistât à toutes les séances. Elle a duré environ trois heures. Après avoir entendu M. Nègre sur l'ensemble des faits, la commission lui a demandé les raisons qui l'avaient amené à faire cette lettre, pourquoi il avait apposé sur ces lettres le cachet de l'Institut et joint ses titres à sa signature.

M. Nègre a répondu que ces lettres absolument privées avaient été envoyées dans le but de venir en aide à son frère, victime, à son avis, d'une injustice. Quant au cachet il l'apposa pour certifier qu'elles n'émanaient point d'un escroc.

D'ailleurs, a-t-il ajouté, des listes de souscription circulaient déjà à cette époque.

A la fin de l'interrogatoire, Me de Lauwereyns a fait remarquer que les lettres ayant été envoyées personnellement et selon des listes dressées, on ne pouvait en l'occasion imputer à son client une intention qu'il n'avait pas eue. La défenseur a également demandé à la commission de rechercher, s'il était possible, le dénonciateur.

Dès que la commission aura rédigé son rapport, M. Nègre comparaîtra devant le Conseil de l'Université qui,en plus des membres de la commission disciplinaire, comprendra deux professeurs par Faculté et M. le directeur de l'Ecole de pharmacie d'Amiens.

LE CRIME DE CROIX

Lemay et Schauvliège ramenés à Lille

Lemay et Schauvliège, inculpés d'être les auteurs du crime commis en janvier dernier, sont revenus à Lille, vendredi matin. On sait que les deux bandits, déjà condamnés aux travaux forcés pour des cambriolages fameux par la Cour d'assises de Douai, dans sa session d'avril, étaient restés à la maison d'arrêt de cette ville. Tarnynck et Brys, considérés comme leurs complices dans le crime de Croix, avaient demandé à être mis en liberté provisoire. Loin d'accéder à leur désir, le juge d'instruction, M. Vérin, pensa que le réunion de tous les inculpés s'imposait. Il en fit donc la demande au procureur de Douai qui vendredi expédia les deux alpistres mais sous bonne escorte. Lamay et Schauvliège ont agacé prouvé qu'ils n'étaient point des personnages commodes. La vieille maison d'arrêt de Lille n'a pas semblé au logis assez sûr pour eux. On les a dirigés immédiatement sur la prison de Loos. C'est là désormais que M. Vérin se rendra pour continuer l'enquête sur le crime de Croix.

Le drame au couteau de Bouvignies

Nous avons relaté hier la drame au couteau qui s'était déroulé dans la nuit de mercredi à jeudi à Bouvignies. Voici, le propos de cette affaire, des détails complémentaires que nous avons recueillis sur place et qui démontrent que, comme toujours, l'alcool a été, en la circonstance, le plus coupable. Il a fait un rôle néfaste.

Mercredi, un cultivateur de la commune, M. Delannoy, avait, à l'occasion de la noce de son fils, envoyé des lapins à l'estaminet Quesnoy, afin qu'ils fussent cuits pour les ouvriers du moment. A cette date, en effet, en faveur de ces derniers, dans cet estaminet, un crédit de vingt litres de bière.

Vers le soir, on fit ripaille à l'estaminet Quesnoy, puis, à la boisson se consommant, on commença de petits verres et on se mit à danser aux sons d'un accordéon.

L'un des étardés, Paul Dewez, âgé de 19 ans, domestique de ferme, rue à Beurry, qui se trouvait plus pris de boisson que ses camarades, fut l'objet des farces de plusieurs de ceux-ci qui, à quelques reprises, au cours de le danse, lui firent des croc-en-jambes pour le faire tomber.

Voyant cela, Dewez sortit dans la cour, mais dès sans la frent rentrer à l'estaminet, où il mit aussitôt des chaises en travers de la salle pour empêcher de danser, ce qui fit naître en lui et les frères Debachy une légère altercation au cours de laquelle il traita d'escroc de « calotin ». Un autre domestique, Paul Dauchy, âgé de 20 ans, intervint alors et le discussion prit fin.

Un peu plus tard, vers onze heures, sauve le cabaretier Quesnoy, vers onze heures trois quarts, sauve ni les consommateurs, on quitta l'estaminet et on se dirigea vers Marchiennes.

Dauchy et Dewez, qui étaient très pale, bras dessous, bras dessous, formaient le marche et se livraient, vis-à-vis l'un de l'autre, à des espiègleries. Soudain, Dauchy fit tomber à terra la casquette de Dewez, et ce dernier, s'emparant de la casquette de son camarade, prit le fuite.

Dauchy, poursuivant Dewez, pour lui reprendre sa coiffure, le rejoignit enfin et un corps à corps s'engagea entre les deux hommes, qui roulèrent dans le fossé qui longe la route Dewez, se sentant le plus faible, courait sous coupé et, à nouveau reprises, de la part Dauchy au côté droit, puis il s'arrêta à nouveau.

Si brève qu'eût été cette scène, elle avait été vue par les autres compagnons de fête, qui, tels de loin le poursuivre de leurs cris, fut arrêté plus loin par le sieur Wartelle et « passé à tabac », avec une telle violence qu'il a encore le corps et la figure tout meurtrie.

On s'occupa ensuite de Dauchy, qui fut transporté à l'estaminet Quesnoy, où il reçut les soins du docteur Dransart, de Flines-les-Raches.

Ajoutons que le blessé, bien qu'ayant subi une hémorragie abondante, nous promptement remis des coups qu'il a reçus et qui, en réalité, ne sont pas des plus graves.

Quant à Dewez, qui a été remis entre les mains des gendarmes de Marchiennes, il a été entendu par le juge d'instruction, qui l'a fait écrouer sous la prévention de blessures volontaires.

Le martyre d'une vieille femme

A ISBERGUES

Une affaire mystérieuse

Très mystérieuse en effet cette éventure qui met en émoi toute la région. Voici ce que l'on raconte :

Mme Louis Delaunoy, 69 ans, ménagère à Isbergues, passant tuadi pour dans la rue principale du bourg quand un sieur Françoise Bloquet lui dit de se rendre chez M. Maximilien Delmarre, cultivateur. Mme Delaunoy y se rendit à la maison indiquée. A peine était-elle entrée qu'elle se trouva en présence de Delmarre et de sa sœur Célina qui pressèrent les verroux. Puis l'homme d'une d'une voix-vendeur de cheval et la femme d'une sangle de brouette. Alors s'avançant vers Mme Delaunoy, Delmarre lui demanda d'un ton menaçant de retirer le sort qu'elle avait jeté sur sa sœur Marie. Terrifiée, la pauvre victime répondit qu'elle n'avait pas jeté de sort, qu'elle ne possédait pas d'ailleurs le pouvoir de le faire et que de plus la personne indiquée était décédée. Alors Delmarre se mettant sur Mme Delaunoy le frappèrent à coups redoublés jusqu'au moment où elle s'affaissa sur le sol. Le malfaiteur [illegible] et se [illegible] pour [illegible] tirent leur victime [illegible]

[illegible]

[illegible] Mme Delaunoy [illegible] Dans [illegible] Mme Delaunoy [illegible] Dans [illegible] Mme Delaunoy [illegible] Dans [